

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

« Les tendances actuelles et futures de la police des Nations Unies »

M. Michel-Ange GEDEON

Directeur Général de la Police Nationale d’Haïti au

Sommet des Chefs de Police de Nations Unies (UNCOPS)

New York, 2-3 Juin 2016

Depuis un certain temps, on discute sur le concept de Maintien de la Paix. Certes, il demeure extrêmement difficile de trouver une définition appropriée même dans la charte des Nations Unies. En réalité, l’appellation « Maintien de la Paix » a du se modifier par rapport à l’évolution même des conflits ou dans le contexte de chaque pays. Peut être que le principal changement a débuté à partir des années 90, quand la grande majorité des conflits se produisirent à l’intérieur des États au lieu de se produire entre eux.

Dès lors, il ne fait aucun doute que les opérations de Maintien de la Paix se sont constamment améliorées, particulièrement depuis la création en 1992 du Département des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies (connu sous son sigle anglais : DPKO). Actuellement ce département gère dans le monde près de seize (16) opérations de Maintien de la Paix (15 opérations de maintien de la Paix et une mission politique).

Comme nous savons, pour l’accomplissement du mandat assigné à chaque Mission, il existe au sein de son organisation une composante policière. Le personnel de police des Nations Unies joue un rôle vital dans les opérations de Maintien de la Paix.

En général, deux d’entre eux sont les types de mandats octroyés aux composantes de police des Nations Unies ; premièrement rétablir à court terme l’ordre public, ensuite à long terme les capacités opérationnelles de la police du pays d’accueil, afin que celle-ci puisse garantir la sécurité dans le cadre du respect des lois et du libre exercice des droits des citoyens.

En Haïti, depuis 1993, comme conséquence de la nécessité pour rétablir l’ordre public et le climat sécuritaire, l’organisation des Nations Unies a déployé cinq (5) Missions avec un mandat clair de Maintien de la Paix. Celles-ci ont permis de garantir progressivement un climat de

Check against delivery

sécurité et contribuer au renforcement des institutions de l'État, au respect des droits humains et s'assurer que les processus électoraux se déroulent selon les exigences de la démocratie et de la transparence.

La police Nationale d'Haïti fut créée en 1995, près de deux ans après l'arrivée de la première mission des Nations-Unies. A cette date, la Police Nationale compte déjà 21 ans d'existence.

Au cours de cette période, nous avons été constamment accompagnés par les policiers des Nations Unies, qui ont joué aussi bien des rôles opérationnels et d'assistance humanitaire que de conseillers techniques.

L'Actuelle Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est arrivée en 2004. Son mandat comprend non seulement l'appui à la réforme de la PNH, mais aussi l'appui à la restauration et le Maintien de l'État de droit, la sécurité publique et l'ordre public. C'est précisément dans le cadre du mandat de la MINUSTAH que l'on a entrepris de développer de manière méthodique le plan de réforme de la PNH (2006-2011).

Dans le souci de préserver les acquis et poursuivre le programme de réforme, le Gouvernement haïtien adopté le 31 août 2012 un autre plan stratégique, il s'agit du Plan de Développement de la Police Nationale d'Haïti 2012-2016. Celui-ci a été élaboré en étroite collaboration avec une équipe de policiers de la MINUSTAH. Ce deuxième plan stratégique envisage de poursuivre la consolidation du processus de renforcement des capacités déjà initié par le plan antérieur dans le cadre d'un travail conjoint et systématique entre la PNH et la Police des Nations Unies.

L'observation de l'évolution institutionnelle de la PNH nous permet de confirmer que le processus de professionnalisation et de modernisation de la Police haïtienne continue de se renforcer. Grace à l'appui de la MINUSTAH et de la coopération de pays amis, des progrès notables sont constatés dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal 2012-2016. Il est indéniable aussi que des avancées significatives sont enregistrées en termes d'amélioration du climat sécuritaire tout au cours de cette période ; les indicateurs de sécurité sont là pour en témoigner.

Toutefois, il y a lieu de mentionner que le chemin à parcourir en matière de renforcement des capacités (Capacity Building) est long et difficile. Cependant malgré les avancées incontestables en matière de sécurité et de réforme policière, permettez-moi d'attirer l'attention sur le thème qu'on nous a proposé à ce sommet à savoir « es tendances actuelles et futures de la police des Nations Unies ».

Le premier aspect auquel je veux faire référence est la structure organisationnelle de la Police des Nations Unies. Dans bien des cas, la structure organisationnelle de la Police des Nations

Check against delivery

Unies as des similitudes à celle de la PNH mais, dans autres elle ne correspond pas à la structure de la Police Nationale d'Haïti. Ceci a conduit donc à certains confusions ou des problèmes de coordination surtout lorsqu'il s'agit de planifier, organiser, implémenter et réaliser les missions quotidiennes.

D'autre part, la Police des Nations Unies fonctionne avec la contribution des états membres. Toutefois, les UNPOL ou membres des FPU qui, sont déployés dans le pays d'accueil, arrivent avec des concepts doctrinaux propres à leurs pays d'origine ; ce qui est bien du point de vue de la richesse des expériences et de la diversité des connaissances ; mais il est aussi clair que la pluralité des doctrines tend à un certain moment à confondre les membres de la PNH, surtout quand il s'agit d'une longue présence de Nations Unies en Haïti.

Au cours des cinq (5) différentes missions des Nations Unies en Haïti, beaucoup des progrès ont été réalisés dans le domaine de la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti. Par exemple, en 1994, le conseil de sécurité attribua à la Mission de Paix connue sous le nom de UNMIH le mandat d'orienter et de former à tous les niveaux la Police Nationale Haïtienne et de contrôler la manière dont s'organisent les opérations. Dix ans plus tard, par contre, le conseil établit une nouvelle mission et donne le mandat à la MINUSTAH d'aider le gouvernement de transition dans la supervision, la restructuration et la réforme de la Police Nationale d'Haïti conformément aux normes démocratiques de police, incluant l'enquête sur les antécédents et la certification de son personnel, l'appui au rétablissement et du maintien de l'Etat de droit, notamment garantir la sécurité publique et l'ordre public à travers, entre autres, le soutien opérationnel à la Police Nationale d'Haïti, y compris le renforcement institutionnel et le renforcement du système pénitentiaire.

Le mandat d'une mission des Nations Unies est en général complexe et même difficile à comprendre à certain point de vue. Ces deux exemples témoignent d'une grande amélioration dans la définition des mandats de la part du conseil de sécurité qui permet, en fait de définir clairement les objectifs de la MINUSTAH et d'établir avec beaucoup de clarté les tâches liées à la Police Nationale d'Haïti. Pourtant, la chose se complique quand il s'agit d'implémenter les tâches policières et d'atteindre les objectifs liées aux activités quotidiennes sur le terrain, ceci a donné lieu à des interprétations divergentes et diverses de la part de certains membres de divers contingents qui forment la police des Nations Unies ainsi que des membres de la PNH.

Selon certains membres d'UNPOL et de FPU, le mandat en Haïti devrait inclure des fonctions exécutives puisque certaines tâches qu'ils accomplissent conduisent implicitement à des fonctions exécutives. Selon la grande majorité des UNPOL ou membres des FPU, le mandat onusien couvre uniquement des actions d'appui et d'accompagnement aux membres de la PNH.

Check against delivery

Autre thème qu'il ne faut pas passer sous silence réside dans la nécessité du déploiement des UNPOL, par compétences et par nécessité, ce point pourrait être mentionné comme un thème à réviser par la division policière. Certainement la PNH a besoin de développer beaucoup d'aspects, mais pour cela, elle doit compter sur les forces de police de Nations Unies en quantité et qualité qui se concentrent sur des tâches beaucoup plus techniques et spécialisées. Celles-ci devraient tenir compte des compétences que la PNH veut développer ou qu'elle ne compte pas.

Pour récapituler, je crois qu'il y a nécessité d'analyse et de réviser en détail les thèmes suivants :

- a) La structure organisationnelle de la composante policière des Nations Unies.
- b) La multiplication des doctrines.
- c) Le mandat assigné à la composante policière.
- d) Le déploiement des UNPOL par compétence et besoins.

Je suis certain qu'il y a possibilité d'améliorer les rôles et les responsabilités de la Police Onusienne dans les opérations de Maintien de la Paix.

Pour terminer, je voudrais remercier la Division policière des Nations Unies, y compris tous les organisateurs et participants pour avoir aménagé cet espace de réflexion qui portera sûrement beaucoup de fruits dans un proche avenir.